Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 570

Artikel: Transparence : politique agricole : trente ans après la loi
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022635

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TRANSPARENCE

Politique agricole: trente ans après la loi

En matière de politique agricole, deux bombes en forme de publications attendent d'exploser. L'une très prochainement sur les presses de la maison Schulthess, l'autre depuis plus d'une année dans les tiroirs de l'Union suisse des paysans.

La première précisera qui paie effectivement le coût de l'onéreuse politique agricole fédérale, l'autre explique à qui vont les montants dépensés au titre de cette même politique.

Tout récemment, la «NZZ» et la «Basler Zeitung» ont révélé les principaux résultats auxquels aboutissent ces deux études explosives. Le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne confirment pas exactement l'attente du législateur de 1951 (loi sur l'agriculture).

C'est donc à Bruno Altermatt pour la matière grise et au Fonds national pour le financement qu'on doit l'étude sur les effets de la politique agricole suisse sur les transferts entre les ménages privés.

L'auteur, chercheur à l'Institut des sciences sociales à l'Université de Bâle, constate que les consommateurs suisses supportent bel et bien la majeure partie de la charge représentée par la politique agricole (2,6 milliards par an, moyenne des années 75/77). Les contribuables — c'est-à-dire les mêmes que précédemment mais saisis sur une base différente! — règlent le solde de la facture, soit environ 800 millions par an.

LE TRIBUT DES CONSOMMATEURS

En affinant l'analyse sur la répartition de la charge totale de 3,4 milliards, on découvre que ce sont effectivement les consommateurs et les contribuables à haut revenu qui ont payé le plus lourd tribut individuel (par exemple Fr. 3900.— par contribuable et par an pour les revenus supérieurs à Fr. 100 000.—). Inversement, en raison de la loi des grands nombres, ce sont en définitive les petits revenus qui supportent la plus forte part du transfert auquel ils consacrent certes «seulement» Fr. 1100.— par an, mais déjà 3,7% de leur revenu (Fr. 24 000.— à Fr. 36 000.— par an).

En clair, la politique agricole, ornée de considérations relatives à la sécurité des approvisionnements et au «jardinage» de l'environnement, tend à provoquer un transfert net des classes de revenus inférieures au profit des classes les mieux loties.

Sans attendre la publication des résultats finaux de l'étude Altermatt, on peut penser qu'elle apportera pas mal d'eau potable et d'engrais à la révision totale de notre politique agricole — celle-là même que demande une récente initiative parlementaire non formulée de l'habile conseiller radical tessinois, Massimo Pini.

LE DILEMME DE L'USP

L'Union suisse des paysans, organisation faîtière «officielle» (ô combien!) du monde agricole de ce pays, tient aussi ses chiffres en réserve et voudrait bien ne pas devoir les sortir. Pour une raison évidente: le groupe de travail du Secrétariat des paysans chargé d'étudier les disparités de revenus dans l'agriculture suisse est parvenu au terme de dix-huit réunions tenues entre mai 1978 et mars 1979 à des conclusions qu'on n'attendait ni à Brugg, ni à Berne.

DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

Saisonniers: les Dominicains persistent et signent

«Pan! Le goupillon dans les gencives» notait, dans ces mêmes colonnes (DP 568), Gil Stauffer, à propos de la prise de position des Dominicains de la communauté de Saint-Hyacinthe à Fribourg, fustigeant l'absence, parmi les parlementaires qui se sont battus au Parlement pour l'abolition du statut de saisonnier, de la majorité des députés démocrates-chrétiens.

Il fallait s'attendre à une réaction du PDC. Elle est venue, entre autres, dans «FR 7», sous la plume d'Henri Steinauer. Virulente; nous en citons les lignes essentielles:

(...) Le temps de l'Inquisition étant révolu — du moins l'espère-t-on — on devrait savoir à Saint-Hyacinthe qu'il y a plusieurs maisons dans la Maison du Père. Sur un problème de politique économique et sociale, il est licite de diverger d'opinion et, entre plusieurs solutions, de choisir celle qui tienne compte au mieux de l'ensemble des intérêts en présence. La Somme théologique, à laquelle on ne doute pas que les Dominicains se réfèrent encore, nous a enseigné en tout cas que l'homme politique doit rechercher la réalisation du bien commun, celui-ci n'étant pas d'ailleurs l'addition des biens particuliers.

Troublante est aussi l'intrusion de cette communauté dans la vie politique à propos d'une question qui, si elle revêt incontestablement des aspects humanitaires et moraux, n'appelle cependant que des solutions d'opportunité. On aurait mieux compris une intervention sur le problème de l'avortement, par exemple, ne fût-ce que pour faire écho à l'enseignement invariable de l'Eglise. Dans ce domaine, le Parti démocrate-chrétien est le seul qui ait adopté une attitude chrétienne. Pourquoi donc, sur ce point, n'a-t-on pas jugé utile à Saint-Hyacinthe de prendre ses distances à l'égard de ceux qui jouent avec le droit à la vie? (...)

Face à cette mise en cause pour le moins raide, et

En résumé, les subventions et autres versements effectués au titre de la politique agricole contribuent à renforcer les disparités de revenus, favorisant les grandes exploitations au détriment des petites, la plaine au lieu de la montagne, les cultivateurs plutôt que les éleveurs. Bref, la politique agricole a bel et bien des effets structurels: elle accélère le processus de concentration apparemment sans fin dans le secteur primaire, qui connaît aussi les économies d'échelle.

UNE MÉDICATION DÉTESTÉE

Comme si ces constatations dûment étayées par des exemples de collection ne devaient pas suffire à troubler le sommeil de MM. Piot et Juri et à renforcer les soupçons de MM. Hochuli et Chapatte, les auteurs de l'étude maudite préconisent l'emploi d'une médication détestée: la différenciation des prix dont nous avons souvent parlé ici même (cf. DP 562, par exemple). L'idée de rémunérer les produits selon la taille de l'entreprise qui les livre persiste à faire horreur tant à Berne et à Brugg qu'à Lausanne. Le conseiller aux Etats Hubert Reymond, patron de la puissante Chambre vaudoise de l'agriculture, a écrit et redit qu'il ne veut pas d'une politique «favorisant les plus petits, souvent les mauvaises structures».
Orientation des productions oui, parité des revenus bien sûr, mais dans l'autonomie de chaque exploitation et charge à elle de grandir, de survivre ou de crever sur l'autel de la libre entreprise. Laissez faire, et les hypocrites seront bien gardés!
Pour l'heure, l'Union suisse des paysans attend la réponse à son cahier annuel de revendications qui démontre notamment une augmentation linéaire de plusieurs centimes sur le lait. Les paysans dissidents proposent quant à eux une adaptation différentiée de 0, 5 ou 10 centimes, selon la quantité livrée.

LA PAROLE AU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Conseil fédéral tranchera d'ici à la fin de l'année — sans doute en faveur de l'augmentation linéaire, aux frais des consommateurs (voir plus haut) et au détriment des plus petites exploitations (idem).

inhabituelle dans les rangs de la démocratie-chrétienne, le plus significatif est que les Dominicains persistent et signent, ainsi qu'en témoigne la lettre signée du Père E.-Jean de la Croix Kaelin publiée dans «FR 7» et dont nous citons également quelques passages ci-dessous, pour leur clarté:

L'OPPORTUNITÉ ET L'ÉVANGILE

(...) Venons-en à l'essentiel, ce que vous appelez notre intrusion dans la vie politique. Nous connaissons bien la chanson. Quand les gens d'Eglise cautionnent les membres d'un parti ou d'un gouvernement, on ne parle jamais d'intrusion. Ils ne font en somme, estime-t-on, que leur devoir. En revanche, quand ils expriment leurs désaccords, ils se mêlent de ce qui ne les regardent pas et on les renvoie à leur sacristie. Nous n'entrons pas dans ce jeu-là. Notre Déclaration visait essentiellement la décision du Conseil national, et donc tous ceux qui en étaient responsables. Si ensuite elle exprimait une déception particulière à l'égard des représentants de votre parti, c'est parce que celui-ci se réclame d'une inspiration chrétienne.

Que vous puissiez estimer que le statut des saisonniers est une question qui «n'appelle que des solutions d'opportunité» est précisément la contradiction choquante que nous avons voulu relever. Contradiction avec l'esprit de l'Evangile et avec la doctrine de l'Eglise réaffirmée avec force par Jean-Paul II et ses prédécesseurs. Contradiction avec votre propre programme.

Nous regrettons que vous n'ayez pas rafraîchi la mémoire de vos lecteurs de «FR 7»:
«L'intégration[1] des étrangers dans notre pays doit être favorisée. Il convient de leur donner, tant au lieu où ils vivent qu'à celui où ils travaillent, la chance d'être tenus comme d'authentiques partenaires et de participer aux responsabilités communes.
»Il y a lieu de lever toutes les restrictions mises à la possibilité de vivre en Suisse avec leur famille.
»Nous demandons que les droits de la personne soient mieux protégés contre tout abus de la puissance publique ou privée.»

Belles paroles qui perdent toute leur crédibilité quand elles sont démenties dans les faits et soumises au critère d'une «opportunité» dont précisément les droits de la personne et de la famille font les frais.

La vraie question n'est pas de savoir pourquoi nous sommes intervenus cette fois-ci et pas d'autres fois, par exemple à propos de l'avortement. Votre dérobade n'est pas à votre honneur. Mais nous voulons bien cependant vous répondre et vous dire pourquoi nous avions, comme religieux, une raison précise d'intervenir. Tout catholique sait quelle est la position de l'Eglise en matière d'avortement. Votre exemple nous a montré qu'il était loin d'en être de même au sujet de l'attitude à avoir vis-à-vis de ces «petits», de ces «sans voix», que sont parmi nous les travailleurs étrangers (...)

Le débat est loin d'être clos.

[1] Passage du programme du Parti démocrate-chrétien.